

Assemblée communale ordinaire du lundi 7 décembre 2015 à 20h00 à la salle communale de Mervelier

Cette assemblée communale ordinaire a été convoquée par le journal officiel n° 37 du 25 novembre 2015, ainsi que par l'info communale distribuée dans tous les ménages. Une convocation a également été posée au panneau d'affichage public.

Ordre du jour :

1. **Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 28.09.2015.**
2. **Présenter, discuter et adopter le prix de vente de Fr. 95.00 le m² pour les parcelles :**
 - N° 525 de 733 m²
 - N° 526 de 748 m²
 - N° 527 de 888 m²**situées dans notre nouveau lotissement « Les Lammes ». Donner compétence au Conseil communal pour réaliser les ventes.**
3. **Présenter, discuter et approuver le prix de vente de Fr. 50.00 le m² pour les parcelles :**
 - N° 205 de 1'097 m²
 - N° 528 de 1'200 m²**situées dans notre nouveau lotissement Les Lammes (zone mixte) du ban de Mervelier. Donner compétence au Conseil communal pour réaliser les ventes.**
4. **Présenter, discuter et approuver le prix de vente de Fr. 95.00 le m² pour les parcelles :**
 - N° 516 de 788 m²
 - N° 517 de 781 m²
 - N° 518 de 780 m²
 - N° 519 de 781 m²
 - N° 520 de 1'308 m²
 - N° 521 de 698 m²
 - N° 522 de 697 m²
 - N° 523 de 697 m²**situées dans notre nouveau lotissement « Champ du Clos » du ban de Mervelier. Donner compétence au Conseil communal pour réaliser les ventes.**
5. **Présenter, discuter et approuver le prix de vente Fr. 100'000.00 par parcelle pour les parcelles :**
 - N° 498 de 1'304 m²
 - N° 499 de 1'283 m²**situées à la rue « Sous le Bois » du ban de Mervelier. Donner compétence au Conseil communal pour réaliser les ventes.**
6. **Présenter, discuter et adopter le budget 2016, la quotité d'impôts et les différentes taxes communales.**
7. **Sous réserve de l'obtention de subventions, présenter, discuter et adopter le crédit de financement de Fr. 915'000.00 pour la réalisation d'un trottoir à la Route de la Scheulte, à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation.**
8. **Divers**

La présidente Béatrice Kottelat ouvre l'assemblée à 20h00 et remercie les personnes présentes.

Nomination des scrutateurs

Les scrutateurs suivants sont proposés et acceptés à l'unanimité par une levée de main :

- Eve Schaller
- André Casarico

Il y a 24 personnes présentes sur les 424 ayants droit dans notre commune.

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 28 septembre 2015.

Au vote à main levée, l'assemblée l'adopte à l'unanimité par une levée de main sans aucune modification.

2. Présenter, discuter et adopter le prix de vente de Fr. 95.00 le m² pour les parcelles :

- N° 525 de 733 m²
- N° 526 de 748 m²
- N° 527 de 888 m²

situées dans notre nouveau lotissement « Les Lammes ». Donner compétence au Conseil communal pour réaliser les ventes.

Rapporteur : Michel Randin



Questions :

- Eve Schaller souhaite savoir si le tractanda est normal. Martine Brêchet répond que c'est le Service des communes qui l'a rédigé.
- Andréa Casarico souhaite savoir si les ventes couvrent la viabilisation. Michel Randin répond positivement.
- Denis Jobin souhaite savoir si des parcelles sont moins attractives que d'autres. Michel Randin répond négativement.

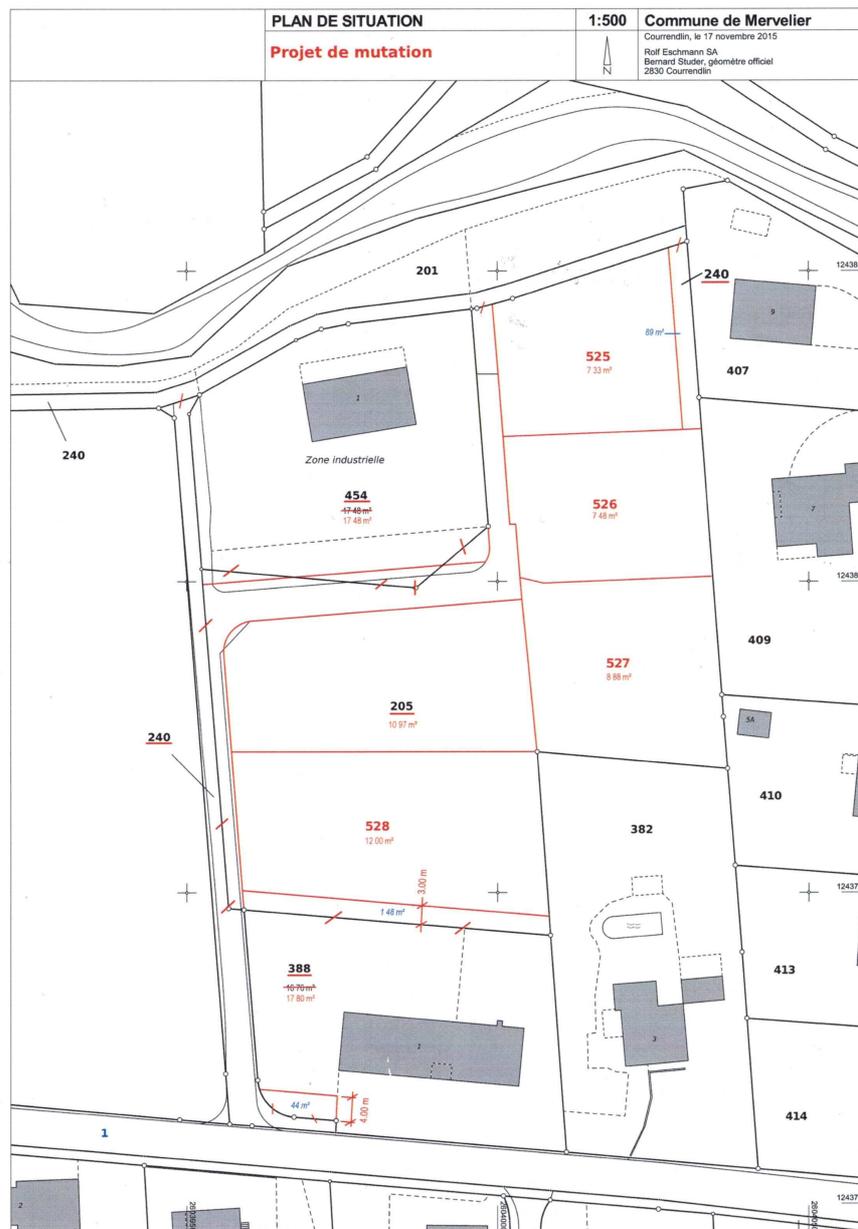
Au vote à main levée l'assemblée adopte à l'unanimité la vente de ces trois parcelles au prix de Fr. 95.00 le m².

3. Présenter, discuter et adopter le prix de vente de Fr. 50.00 le m² pour les parcelles :

- N° 205 de 1'097 m²
- N° 528 de 1'200 m²

situées dans notre nouveau lotissement « Les Lammes » (zone mixte). Donner compétence au Conseil communal pour réaliser les ventes.

Rapporteur : Michel Randin



Questions :

- Denis Jobin souhaite savoir si ces deux parcelles sont destinées à de l'artisanat. Michel Randin répond positivement.

Au vote à main levée l'assemblée adopte à l'unanimité la vente de ces deux parcelles au prix de Fr. 50.00 le m².

4. Présenter, discuter et adopter le prix de vente de Fr. 95.00 le m² pour les parcelles :

- N° 516 de 788 m²
- N° 517 de 781 m²
- N° 518 de 780 m²
- N° 519 de 781 m²
- N° 520 de 1'308 m²
- N° 521 de 698 m²
- N° 522 de 697 m²
- N° 523 de 697 m²

situées dans notre nouveau lotissement « Champ du Clos ». Donner compétence au Conseil communal pour réaliser les ventes.

Rapporteur : Michel Randin



Questions :

- Denis Jobin demande pourquoi la parcelle 524 n'est pas à vendre. Michel Randin répond que pour le moment, 12 m² de cette parcelle n'appartiennent pas à la commune de Mervelier.
- Pierre Schaller souhaite savoir si des personnes sont déjà intéressées à l'achat de ces parcelles ? Michel Randin répond que trois de ces parcelles sont déjà réservées.
- Pierre Schaller demande si la commune va insérer dans l'acte de vente un délai pour la construction des villas une fois le terrain acheté ? Michel Randin répond positivement.
- Denis Jobin demande si la parcelle 515 sera vendue ? Michel Randin répond négativement, il ne s'agit pas d'une parcelle pour la construction, mais d'un bassin de rétention. Cette parcelle reste en possession de la commune.
- Andréa Casarico demande si la parcelle 520 n'est pas trop grande. Michel Randin répond que le plan spécial a été accepté par le canton. L'indice d'utilisation du sol devra être respecté.

- Willy Bloque informe que derrière chez lui, une grille d'évacuation d'eau est bouchée. Le Conseil communal prend acte et va contrôler. Frédéric Brunner ajoute qu'en principe les travaux ont été réalisés correctement. Des contrôles seront faits.
- Etienne Chételat demande si un droit de passage existe. Michel Randin explique qu'il y a un chemin piéton.

Au vote à main levée l'assemblée adopte à l'unanimité la vente de ces huit parcelles au prix de Fr. 95.00 le m².

5. Présenter, discuter et adopter le prix de vente de Fr. 100'000.00 par parcelle pour les parcelles :

- N° 498 de 1'304 m²
- N° 499 de 1'283 m²

situées à la rue « Sous le Bois ». Donner compétence au Conseil communal pour réaliser les ventes.

Rapporteur : Michel Randin



Questions :

- Denis Jobin demande si ces parcelles sont stables. Frédéric Brunner répond que les constructions doivent se faire avec un sous-sol.
- Denis Jobin demande si des travaux doivent encore être réalisés sur ce lotissement. Michel Randin répond négativement.
- Marlyse Fleury ajoute que lors de construction, le chemin du Grandmont devra être consolidé. (en profitant des travaux du futur acheteur)
- Denis Jobin demande si des personnes sont intéressées à ces parcelles ? Michel Randin répond négativement.
- Denis Jobin demande s'il ne faudrait pas baisser ce prix ?
- Sylvia Juillerat pense que pour le moment il faut le laisser à Fr. 100'000.00 par parcelle.
- Andréa Casarico ajoute que ces parcelles c'est un héritage d'une mauvaise planification d'un ancien Conseil communal.

Au vote à main levée l'assemblée adopte à l'unanimité la vente de ces deux parcelles au prix de Fr. 100'000.00 par parcelle.

6. Présenter, discuter et adopter le budget 2016, la quotité d'impôts et les différentes taxes communales.

Rapporteur : Julien Froidevaux

Le Conseil communal propose d'accepter le budget de fonctionnement municipal 2016, déficitaire de **Fr. 62'902.00**.

Budget municipal 2016

Rubriques	Charges		Produits	
	Budget 2015	Budget 2016	Budget 2015	Budget 2016
Administration	190'300.00	189'150.00	51'000.00	58'900.00
Travaux publics	101'500.00	102'100.00	95'000.00	92'500.00
Affaires juridiques	7'680.00	10'680.00	2'760.00	5'960.00
Instruction / formation	718'350.00	705'600.00	23'300.00	23'300.00
Aide sociale	354'328.00	345'200.00	2'200.00	4'200.00
Economie publique	21'400.00	25'100.00	0.00	2'000.00
Finances	220'050.00	237'350.00	53'325.00	55'895.00
Impositions	44'000.00	36'000.00	1'358'166.00	1'369'723.00
Enlèvement des déchets	46'200.00	49'200.00	46'200.00	49'200.00
Inhumations	4'500.00	22'000.00	2'500.00	2'500.00
Service du feu	14'700.00	16'700.00	12'000.00	12'000.00
Epuration	48'000.00	46'000.00	48'000.00	46'000.00
Totaux	1'771'008.00	1'785'080.00	1'694'451.00	1'722'178.00
Excédent de charges	76'557.00	62'902.00		

Les autorités communales proposent de conserver la **quotité d'impôt actuelle, soit 2,25**.

Les taxes communales restent inchangées sauf pour la taxe d'épuration qui passe de Fr. 1.50 à Fr. 2.00 le m³.

Le Conseil communal propose également d'accepter le budget de fonctionnement bourgeois 2016 qui se solde par un **déficit de Fr. 8'600.00**

Budget bourgeois 2016

Rubriques	Charges		Produits	
	Budget 2015	Budget 2016	Budget 2015	Budget 2016
Administration	23'900.00	24'600.00	200.00	200.00
Travaux publics	17'100.00	12'100.00	10'500.00	5'000.00
Finances	48'500.00	60'200.00	73'800.00	83'100.00
Totaux	89'500.00	96'900.00	84'500.00	88'300.00
Excédent de charges	5'000.00	8'600.00		

Questions :

- Denis Jobin demande si une allocation naissance existe dans notre commune ? Martine Bréchet répond négativement. Le Conseil communal prend acte de cette question et va se positionner lors de la prochaine assemblée communale.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité la quotité d'impôts et les différentes taxes communales 2016.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité le budget municipal 2016.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité le budget bourgeois 2016.

7. Sous réserve de l'obtention de subventions, présenter, discuter et adopter le crédit de financement de Fr. 915'000.00 pour la réalisation d'un trottoir à la Route de la Scheulte, à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation.

Rapporteur : Michel Randin et Frédéric Brunner du bureau ATB

Commune de Mervelier ROUTE DE LA SCHEULTE

1. Introduction

- La rte de la Scheulte est le dernier tronçon de route «principale» (cantonale) sans trottoir à Mervelier.



07/12/2015 4

Commune de Mervelier ROUTE DE LA SCHEULTE

1. Introduction

- Le SEVT a démarré l'assainissement du réseau d'eau potable.
- Le projet du SEVT a été un peu l'élément déclencheur qui a motivé la Commune à lancer une étude préliminaire (1^{ère} phase). Le SEVT prévoit le remplacement de la conduite EP dans la rte de la Scheulte et par conséquent des travaux de fouille.
- Une séance de coordination avec RWB (mandataire du SEVT) a permis de revoir leur planning et de prévoir ce tronçon en automne 2016 (voir début 2017).

07/12/2015 5

Commune de Mervelier ROUTE DE LA SCHEULTE

2. Présentation de l'avant-projet

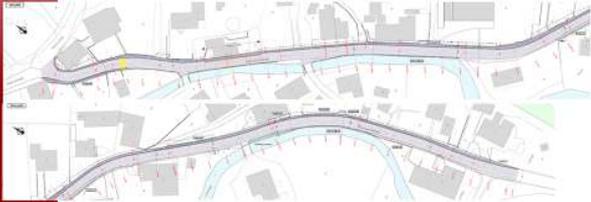
- Relevés de l'état existant en décembre 2014.
- Etude de plusieurs variantes début 2015.
- Contacts avec le SIN/SCR et l'ENV.
- Première séance avec la commission de l'urbanisme en mai 2015. La Commune retient une variante.
- Rencontre avec chaque riverain, sur la base de cette variante retenue, pour leur présenter le projet (mai-juin)
- Deuxième séance avec la commission de l'urbanisme fin juin.
- Adaptation de la variante retenue en juillet-août.
- Présentation à la population en assemblée extraordinaire le 28 septembre 2015.
- Développement de la solution retenue, remise du dossier «Avant-projet» à la commune fin octobre 2015.

07/12/2015 6

Commune de Mervelier ROUTE DE LA SCHEULTE

2. Présentation de l'avant-projet

- Situations



07/12/2015 7

Commune de Mervelier ROUTE DE LA SCHEULTE

2. Présentation de l'avant-projet

- Profil n°12

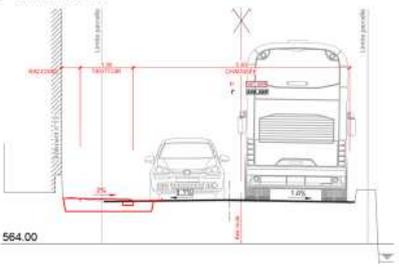


07/12/2015 8

Commune de Mervelier ROUTE DE LA SCHEULTE

2. Présentation de l'avant-projet

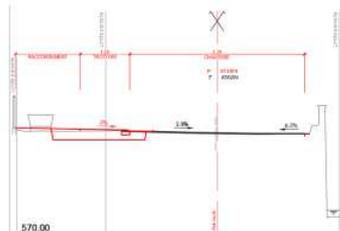
- Profil n°20



07/12/2015 9

2. Présentation de l'avant-projet

➤ Profil n°48



07/12/2015

10

3. Suite, projet de l'ouvrage

Objectifs:

- Crédit de financement, par l'assemblée communale de ce soir.
- Validation du projet.
- Intégration du projet du SEVT (économies possibles, ...)
- Développement du projet de l'éclairage avec BKW.
- Séance d'information en assemblée communale.
- Mise à l'enquête.

- Permettre ensuite la recherche de fonds, d'aide sur la base du projet de l'ouvrage.

07/12/2015

11

3. Suite, projet de l'ouvrage

Planning prévisionnel:

- Séance avec le SEVT janvier 2016
- Projet d'ouvrage février - mars 2016
- Préavis des services (SIN, SCR et ENV) avril 2016
- Présentation en assemblée communale mai 2016
- Dépôt public juin 2016

Suite:

- Appel d'offres auprès d'entreprises été 2016
- Début des travaux (coordonné avec SEVT) automne 2016 (voir printemps 2017)

07/12/2015

12

4. Crédit de financement

- Les travaux SEVT vont démarrer en automne 2016 sur ce tronçon (aux dernières informations plutôt printemps 2017).
- Avoir un seul chantier sur la rte de la Scheulte.
- L'éclairage, compris dans le devis, est à faire. Si possible avec le SEVT.
- Demande de fonds sur base d'un projet d'ouvrage.

07/12/2015

13

4. Crédit de financement

Devis estimatif:

- Participation, prise en charge du canton:
 - 33% des coûts concernant le trottoir
 - 40% des coûts concernant l'éclairage

07/12/2015

14

4. Crédit de financement

Coûts des travaux	VARIANTE RETENUE	
	Coût 100%	Part RCJU
Génie-civil	352'116.70	116'198.50
Canalisations et conduites EP	32'545.00	10'739.85
Ouvrages chez les particuliers (murets, ...)	47'855.00	15'726.15
Murs, murs en bord de rivière	48'000.00	15'840.00
Aménagements (haie, barrières, ...)	36'665.00	12'099.45
Eclairage, déplacement côté trottoir	125'000.00	50'000.00
Total intermédiaire:	641'981.70	220'603.95
Installation de chantier	44'938.70	15'442.30
Total intermédiaire:	686'920.40	236'046.25
Divers et imprévus	68'892.05	23'604.65
Total intermédiaire travaux entreprise:	755'812.45	259'650.90
Honoraires ingénieurs	90'000.00	29'700.00
Total intermédiaire HT	845'812.45	289'350.90
TVA	67'649.00	23'148.05
Total coûts des travaux TTC	913'461.45	312'498.95
Total coûts des travaux TTC	600'762.50	
Frais divers (emprisonnement, registre foncier, constat photos, ...)	26'250.00	
Total frais annexes y compris la TVA	26'250.00	0.00
TOTAL INVESTISSEMENT COMMUNE TTC	627'012.50	

07/12/2015

15

Questions :

- Andréa Casarico demande si les montants estimés sont connus ? Frédéric Brunner répond négativement, des séances doivent avoir lieu avec le SEVT.
- Andréa Casarico souhaite que la commune et le SEVT travaille ensemble afin de limiter les coûts. Frédéric Brunner répond que c'est ce qui est prévu.
- Pierre Schaller soutient le discours de Frédéric Brunner, une économie pour les deux parties sera faite.
- Marlyse Fleury soutient ce projet car c'est important de réaliser un trottoir sur cette route.
- Denis Jobin demande si dans toute la commune des trottoirs sont existants. Le Conseil communal répond que seule la route de Scheulte n'en n'est pas dotée.

Au vote à main levée, sous réserve de l'obtention de subventions, l'assemblée adopte le crédit de financement de Fr. 915'000.00 pour la réalisation d'un trottoir à la Route de la Scheulte, à couvrir par voie d'emprunt et donne compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation.

8. Divers.

Piste cyclable

Denis Jobin demande s'il est possible de réaliser une piste cyclable entre les communes de Courchapoix et Mervelier.
Pierre Schaller ajoute que c'est un programme de développement cantonal.
Le Conseil communal prend acte de cette demande.

Sentiers pédestres

Pierre Schaller sollicite la commune pour que lors de chantiers dans nos forêts, les sentiers soient ensuite nettoyer.
André Marquis répond que lors de la dernière coupe, il a neigé ensuite 30 centimètres.
Les communes vont rencontrer le Triage forestiers afin de définir qui prend en charge quoi lors de travaux.

Places de pique-nique

Andréa Casarico souhaite que les places de pique-nique de notre commune soient mieux entretenues. Jean-Paul Bloque répond que ces travaux seront réalisés au printemps 2016.

Parc Eolien

Muriel Jobin souhaite connaître le résultat du sondage fait par la commune. Martine Brêchet répond que ce sondage n'a pas été fiable.
Suite au plan directeur, les communes doivent se positionner.
Pierre Schaller souhaite connaître la position de la commune. Martine Brêchet répond que le Conseil communal est ouvert, mais à certaines conditions.

Stand de tir

Etienne Chételat souhaite savoir où en est ce dossier. Martine Brêchet répond que ce dossier est dans les mains du canton.

Chauffage à distance

Pierre Schaller souhaite connaître l'avancée du projet. Michel Randin répond que le projet va redémarrer en janvier 2016.

Vœux 2016

Martine Brêchet remercie toute son équipe. Elle souhaite ses vœux à l'ensemble de la population.

La parole n'étant plus utilisée, la Présidente, Madame Béatrice Kottelat, lève l'assemblée à 21h50 devant 24 personnes présentes.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

PRESIDENTE
Béatrice Kottelat

SECRETAIRE
Alexandra Wingeier